Des ateliers dans les Outre-mer sur le financement de la perte d’autonomie



PARTICIPATION CITOYENNE PUBLIÉE LE 01/12/2023

Saisine liée : SOUTENIR L'AUTONOMIE : LES BESOINS ET LEURS FINANCEMENTS

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Comment financer la perte d’autonomie ? C’est pour répondre à cette question que le Conseil économique, social et environnemental mène des travaux par sa Commission Affaires sociales et santé. Pour la première fois 15 citoyennes et des citoyens tirés au sort ont été intégrés au sein d'une Commission permanente du CESE.

Afin d’obtenir une vision plus globale des solutions possible pour financer la perte d’autonomie en France, des ateliers ont été organisés dans les Outre-mer en Martinique et à La Réunion. La participation citoyenne est un éléments clé de ses travaux pour aboutir à des scénarii adaptés aux réalités vécues par les Français.

Deux ateliers pour recueillir les spécificités des territoires d’Outre-mer

Dans le prolongement de cette volonté d'intégrer « l'expertise d'usage » des citoyennes et citoyens, des ateliers d'une demi-journée ont été organisés. Le premier s'est tenu à Fort-de-France en Martinique et le second à Saint-Denis à La Réunion. Ces deux ateliers partageaient un objectif commun : entendre et faire dialoguer des citoyennes et citoyens sur les modalités de financements possibles pour accompagner la perte d'autonomie.

Au total **une quarantaine de participants ont pu réfléchir et formuler des propositions** qui seront examinées par la Commission pour enrichir leurs travaux.

Une délégation du CESE présente à La Réunion

Lors de l'atelier à La Réunion, Martine Vignau (Groupe UNSA), rapporteure de l'avis sur le financement de la perte d'autonomie, et Angeline Barth (groupe CGT) Présidente de la Commission Affaires sociales et santé ont pu rencontrer les participants présents et animer les différents échanges.

Ce déplacement a aussi été l'occasion de mener différents entretiens pour aborder le sujet du financement de la perte d'autonomie à La Réunion. Différentes rencontres ont été organisées notamment dans des EHPAD, avec l'Agence Régionale de santé (ARS), avec le préfet ou encore la Caisse générale de sécurité sociale et l'Association des maires de La Réunion.





Des rencontres similaires ont aussi eu lieu à Mayotte.

La volonté de la Commission, avec la rapporteure de l'avis et la Présidente est d'inclure dans le texte final des scénarii compatibles et adaptés aux préoccupations que vivent aussi les territoires d'Outre-mer.

Grâce à ces ateliers avec la parole des citoyennes et citoyen et en complémentarité avec les rencontres de différents acteurs : des éléments concrets pourront être étudiés par la commission.

La phase d'auditions s'achève bientôt pour les travaux sur le financement de la perte d'autonomie, une nouvelle phase débutera en 2024.

© - copyright CESE - Octobre 2026